

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément à l'article 31 du règlement (CE) n° 1907/2006

Date de révision : 21.02.2023

1- IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/INFORMATION DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE**Détails du produit****Nom commercial :** Aérosol Structurant**Numéro d'article :** 26340/26343/26344**Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :** Aucune
autre information pertinente n'est disponible. **Secteur d'utilisation :****SU21 Usages grand public :** Ménages privés / grand public / consommateurs**SU22 Usages professionnels :** Domaine public (administration, éducation, divertissement, services, artisans)**Catégorie de produit :** peinture**Catégorie de processus :** PROC7 Pulvérisation industrielle ; PROC11 Pulvérisation non industrielle**Utilisation prévue :** Produit de finition automobile / peinture en aérosol**Fabricant/Fournisseur :**Chamäleon GmbH
Rudolf-Diesel-Straße, 8a, 69115
Heidelberg -- Allemagne**Pour plus d'informations, veuillez contacter :** Département de la sécurité des produits**Informations en cas d'urgence :** +49 70024112112 (CH)**2 - IDENTIFICATION DES DANGERS****Classification de la substance ou du mélange Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

flamme

Aérosol 1 H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.



Irritant pour les yeux 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Éléments d'étiquette

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classé et étiqueté selon le règlement GB CLP.

Pictogrammes de danger



GHS02

SGH07

Mot d'avertissement Danger

Composants déterminants du danger pour l'étiquetage :

acétate d'éthyle

acétate de n-butyle

butanone

Mentions de danger

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur. H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. **Conseils de prudence**

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'inflammation.

P251 Ne pas perforer ni brûler, même après usage.

P260 Ne pas respirer les aérosols.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F. P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

Informations Complémentaires:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Accumulation possible de mélanges explosifs sans ventilation suffisante.

Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : Non applicable.

vPvB : Non applicable.

3- COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

Caractérisation chimique : Mélanges

Description: Mélange de substances énumérées ci-dessous avec des ajouts non dangereux.

Composants dangereux :

CAS: 141-78-6 EINECS : 205-500-4 Numéro d'index : 607-022-00-5 N° d'enregistrement : 01-2119475103-46	acétate d'éthyle	25-<50%
	Flam. Liq. 2, H225, Irrit. oculaire 2, H319 ; STOT SE 3, H336, EUH066	
CAS: 74-98-6 EINECS : 200-827-9 Numéro d'index : 601-003-00-5 N° d'enregistrement : 01-2119486944-21	propane	12,5-<20%
	Gaz inflammable 1A, H220 Gaz de pression (comp.), H280	
CAS: 123-86-4 EINECS : 204-658-1 Numéro d'index : 607-025-00-1 N° d'enregistrement : 01-2119485493-29	acétate de n-butyle	5-<10%
	Flam. Liq. 3, H226, STOT SE 3, H336 EUH066	
CAS: 106-97-8 EINECS : 203-448-7 Numéro d'index : 601-004-00-0 N° d'enregistrement : 01-2119474691-32	butane (contenant < 0,1 % de butadiène (203-450-8))	5-<10%
	Gaz inflammable 1A, H220 Gaz de pression (comp.), H280	
CAS: 75-28-5 EINECS : 200-857-2 Numéro d'index : 601-004-00-0 N° d'enregistrement : 01-2119485395-27	isobutane (contenant < 0,1 % de butadiène (203-450-8))	5-<10%
	Gaz inflammable 1A, H220 Gaz de pression (comp.), H280	
CAS: 78-93-3 EINECS : 201-159-0 Numéro d'index : 606-002-00-3 N° d'enregistrement : 01-2119457290-43	butanone	5-<10%
	Flam. Liq. 2, H225, Irrit. oculaire 2, H319 ; STOT SE 3, H336, EUH066	
CAS: 64-17-5 EINECS : 200-578-6 Numéro d'index : 603-002-00-5 N° d'enregistrement : 01-2119457610-43	l'éthanol	<2,5%
	Flam. Liq. 2, H225, Eye Irrit. 2, H319 Limite de concentration spécifique : Eye Irrit. 2 ; H319 : C≥ 50 %	

Informations Complémentaires: Pour le libellé des phrases de danger énumérées, se référer à la section 16.

4- PREMIERS SECOURS

Description des mesures de premiers secours

Après inhalation : Apporter de l'air frais ; consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau : En général, le produit n'irrite pas la peau. **Après contact visuel :**

Rincer les yeux à l'eau courante pendant plusieurs minutes, en écartant les paupières. Si les symptômes persistent, consulter un médecin. **Après ingestion :** Buvez beaucoup d'eau et faites respirer de l'air frais. Consultez immédiatement un médecin.

- **Principaux symptômes et effets, aigus et différés :** Aucune autre information pertinente n'est disponible.

Indication de toute attention médicale immédiate et de tout traitement spécial nécessaire :

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

5- MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**Moyens d'extinction**

Agents extincteurs appropriés : Utiliser des méthodes d'extinction d'incendie adaptées aux conditions environnantes.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Lors du chauffage ou en cas d'incendie, des gaz toxiques sont produits. **Conseils aux pompiers -**

Équipement de protection : Appareil de protection respiratoire buccale.

6- MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Assurer une ventilation adéquate. Monter un appareil de protection respiratoire.

Porter un équipement de protection. Tenir à l'écart les personnes non protégées.

Tenir à l'écart des sources d'inflammation.

Précautions environnementales : Ne pas laisser pénétrer dans les égouts, les eaux de surface ou les eaux souterraines. **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :** Éliminer le matériel contaminé comme déchet conformément à la section 13. Assurer une ventilation adéquate.

Référence à d'autres sections

Voir la section 7 pour plus d'informations sur la manipulation en toute sécurité.

Voir la section 8 pour les informations sur les équipements de protection individuelle. Voir la section 13 pour les informations sur l'élimination.

7- MANIPULATION ET STOCKAGE**Précautions pour une manipulation sans danger**

Assurer une bonne ventilation/aspiration sur le lieu de travail. **Informations**

sur la protection contre les incendies et les explosions :

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur tout matériau incandescent.

Éloigner toute source d'inflammation. Ne pas fumer.

Gardez un appareil de protection respiratoire à disposition.

Conditions de stockage sûr, y compris les incompatibilités

Stockage :

Exigences auxquelles doivent satisfaire les locaux de stockage et les conteneurs :

Respecter les réglementations officielles relatives au stockage des emballages contenant des récipients sous pression. **Informations sur le stockage dans un entrepôt commun :** Non requis. **Informations**

complémentaires sur les conditions de stockage : Garder le récipient hermétiquement fermé. **Classe de stockage :** 2 B

Utilisation(s) finale(s) spécifique(s) : Aucune autre information pertinente n'est disponible.

8 - CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Ingrédients avec des valeurs limites nécessitant une surveillance sur le lieu de travail :		
141-78-6 acétate d'éthyle		
BIEN	Valeur à court terme : 1468 mg/m³, 400 ppm Valeur à long terme : 734 mg/m³, 200 ppm	
123-86-4 acétate de n-butyle		
BIEN	Valeur à court terme : 966 mg/m³, 200 ppm Valeur à long terme : 724 mg/m³, 150 ppm	
106-97-8 butane (contenant < 0,1 % de butadiène (203-450-8))		
BIEN	Valeur à court terme : 1810 mg/m³, 750 ppm Valeur à long terme : 1450 mg/m³, 600 ppm Carc (si plus de 0,1 % de buta-1,3-diène)	
78-93-3 butanone		
BIEN	Valeur à court terme : 899 mg/m³, 300 ppm Valeur à long terme : 600 mg/m³, 200 ppm Sk, BMGV	
64-17-5 éthanol		
BIEN	Valeur à long terme : 1920 mg/m³, 1000 ppm	
DNEL		
141-78-6 acétate d'éthyle		
Oral	DNEL	4,5 mg/kg/par jour (consommateur, systémique à long terme)

Dermique	DNEL	63 mg/kg /par jour (Travailleur, systémique à long terme) 37
Inhalatif	DNEL	mg/kg /par jour (Consommateur, systémique à long terme)
	DNEL	734 mg/m3 /200 ppm (Travailleur, systémique à long terme)
	DNEL	1468 mg/m3 /400 ppm (Travailleur, systémique aiguë) 734
	DNEL	mg/m3 /200 ppm (Travailleur, locale à long terme) 1468 mg/
	DNEL	m3 /400 ppm (Travailleur, locale aiguë)
	DNEL	367 mg/m3 /100 ppm (Consommateur, systémique à long terme)
	DNEL	734 mg/m3 /200 ppm (Consommateur ; systémique aiguë) 367
	DNEL	mg/m3 /100 ppm (Consommateur, local à long terme) 734 mg/
	DNEL	m3 /200 ppm (Consommateur, local aigu)
123-86-4 acétate de n-butyle		
Oral	DNEL	2 mg/kg /par jour (Consommateur, systémique à long terme) 2
Dermique	DNEL	mg/kg /par jour (Consommateur, systémique aiguë) 11 mg/kg /
	DNEL	par jour (Travailleur, systémique à long terme) 11 mg/kg /par
	DNEL	jour (Travailleur, systémique aiguë)
	DNEL	6 mg/kg/par jour (Consommateur, systémique à long terme) 6
Inhalatif	DNEL	mg/kg/par jour (Consommateur, systémique aigu) 300 mg/m3
	DNEL	(Travailleur, systémique à long terme)
	DNEL	600 mg/m3 (Travailleur, systémique aiguë)
	DNEL	300 mg/m3 (Travailleur, local à long terme)
	DNEL	600 mg/m3 (Travailleur, local aigu)
	DNEL	35,7 mg/m3 (Consommateur, systémique à long terme)
	DNEL	300 mg/m3 (Consommateur ; systémique aigu) 35,7 mg/
	DNEL	m3 (Consommateur, local à long terme)
78-93-3 butanone		
Oral	DNEL	31 mg/kg /par jour (Consommateur, systémique à long terme)
Dermique	DNEL	1161 mg/kg /par jour (Travailleur, systémique à long terme) 412
	DNEL	mg/kg /par jour (Consommateur, systémique à long terme) 600
Inhalatif	DNEL	mg/m3 (Travailleur, systémique à long terme)
	DNEL	106 mg/m3 (Consommateur, systémique à long terme)
64-17-5 éthanol		
Oral	DNEL	87 mg/kg /par jour (Consommateur, systémique à long terme) 343
Dermique	DNEL	mg/kg /par jour (Travailleur, systémique à long terme) 206 mg/
	DNEL	kg /par jour (Consommateur, systémique à long terme) 950 mg/
	DNEL	m3 (Travailleur, systémique à long terme)
Inhalatif	DNEL	1900 mg/m3 (travailleur, local aigu) 114 mg/m3
	DNEL	(consommateur, systémique à long terme) 950 mg/
	DNEL	m3 (consommateur, local aigu)
PNEC		
123-86-4 acétate de n-butyle		

PNEC	0,18 mg/l (eau douce)
PNEC	0,018 mg/l (eau de mer)
PNEC	0,36 mg/l (rejet sporadique) 35,6
PNEC	mg/l (station d'épuration) 0,981 mg/
PNEC	kg (sédiment d'eau douce) 0,0981
PNEC	mg/kg (sédiment d'eau de mer)
PNEC	0,0903 mg/kg (sol)
78-93-3 butanone	
PNEC	55,8 mg/l (eau douce)
PNEC	55,8 mg/l (eau de mer)
PNEC	55,8 mg/l (rejet sporadique) 709 mg/
PNEC	l (station d'épuration) 284,7 mg/kg
PNEC	(sédiments d'eau douce)
PNEC	284,7 mg/kg (sédiments d'eau de mer)
64-17-5 éthanol	
PNEC	0,96 mg/l (eau douce)
PNEC	PNEC 0,79 mg/l (eau de mer) PNEC 2,75
PNEC	mg/l (rejet sporadique) PNEC 580 mg/l
PNEC	(station d'épuration) PNEC 3,6 mg/kg
PNEC	(sédiment d'eau douce) PNEC 2,9 mg/kg
PNEC	(sédiment d'eau de mer) PNEC 0,63 mg/kg
PNEC	(sol)
Ingrédients avec valeurs limites biologiques :	
78-93-3 butanone	
BMGV	70 µmol/L Milieu : urine Temps d'échantillonnage : après le quart de travail Paramètre : butan-2-one

Informations Complémentaires: Les listes valables au moment de l'élaboration ont servi de base.

Contrôles d'exposition

Contrôles techniques appropriés Aucune autre donnée ; voir section 7. **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Tenir à l'écart des denrées alimentaires, des boissons et des aliments pour animaux. Retirer immédiatement tous les vêtements souillés et contaminés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Ne pas inhaler les gaz/fumées/aérosols.

Éviter le contact avec les yeux et la peau.

Éviter le contact avec les yeux.

Protection respiratoire :

En cas d'exposition brève ou de faible pollution, utiliser un appareil respiratoire filtrant. En cas d'exposition intensive ou prolongée, utiliser un appareil de protection respiratoire autonome.

- **Filtre A2/P3**
Protection des mains :gants de protection
Matériau des gants

Caoutchouc butyle, BR

Le choix des gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité et varie d'un fabricant à l'autre.

Temps de pénétration du matériau du gant :

Les gants en caoutchouc butyle d'une épaisseur de 0,4 mm sont résistants

à : Acétone : 480 min

Acétate de butyle : 60 min

Acétate d'éthyle : 170 min

Xylène : 42 min

Les gants en caoutchouc butyle d'une épaisseur de 0,4 mm résistent aux solvants pendant 42 à 480 minutes. Par mesure de précaution, nous recommandons aux utilisateurs et aux personnes responsables de la sécurité au travail de considérer une durée de résistance aux solvants de 42 minutes. Compte tenu des données de la section 3 de cette FDS, une durée de résistance plus longue peut être envisagée dans certains cas.

Protection des yeux :Lunettes de protection hermétiques

9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les caractéristiques physiques de base Informations générales	et propriétés chimiques
Apparence:	
Formulaire:	Aérosol
Couleur:	Noir
Odeur:	De type solvant
Seuil olfactif :	Non déterminé.
Point de fusion/point de congélation:	Indéterminé.
Point d'ébullition ou point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	Non applicable, car aérosol.
Inflammabilité :	Non applicable.
Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· Inférieur:	1,7 % vol. (74-98-6 propane)
· Supérieur:	11,5 % vol. (141-78-6 acétate d'éthyle)
Point d'éclair:	Non applicable, car aérosol.
Température d'auto-inflammation :	365 °C (689 °F) (106-97-8 butane (contenant < 0,1 % de butadiène (203-450-8)))
Température de décomposition :	Non déterminé.

pH	<i>Le mélange n'est pas soluble (dans l'eau).</i>
Viscosité:	
Viscosité cinématique	<i>Non déterminé.</i>
Dynamique:	<i>Non déterminé.</i>
Solubilité	
eau:	<i>Non miscible ou difficile à mélanger.</i>
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	<i>Non déterminé.</i>
Pression de vapeur à 20 °C (68 °F) :	<i>Non déterminé.</i>
Masse volumique et/ou densité relative à 20 °C (68 °F) :	<i>Non déterminé.</i>
Densité relative	<i>Non déterminé.</i>
Densité de vapeur	<i>Non déterminé.</i>
Autres informations	
Apparence:	
Formulaire:	<i>Aérosol</i>
Informations importantes sur la protection de la santé et de l'environnement, ainsi que sur la sécurité.	
Propriétés explosives :	<i>Non déterminé.</i>
Teneur en solvant :	
Solvants organiques :	<i>80,2 %</i>
COV (CE)	<i>---</i>
COV-UE%	<i>635,2 g/l</i>
Teneur en solides :	<i>80,20 %</i>
Changement de condition	<i>19,8 %</i>
Taux d'évaporation	<i>Non applicable.</i>
Informations relatives aux classes de danger physique	
Explosifs	<i>Vide</i>
Gaz inflammables	<i>Vide</i>
Aérosols	<i>Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur.</i>
Gaz comburants	<i>Vide</i>
Gaz sous pression	<i>Vide</i>
Liquides inflammables	<i>Vide</i>
Solides inflammables	<i>Vide</i>
Substances et mélanges autoréactifs	<i>Vide</i>
Liquides pyrophoriques	<i>Vide</i>
Solides pyrophoriques	<i>Vide</i>
Substances et mélanges auto-échauffants	<i>Vide</i>
Substances et mélanges qui émettent des gaz inflammables au contact de l'eau	<i>Vide</i>

Liquides oxydants	Vide
Solides oxydants	Vide
Peroxydes organiques	Vide
Corrosif pour les métaux	Vide
Explosifs désensibilisés	Vide

10- STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité Aucune autre information pertinente disponible.

Stabilité chimique

Décomposition thermique / conditions à éviter : Aucune décomposition si utilisé conformément aux spécifications.

Possibilité de réactions dangereuses : Aucune réaction dangereuse connue.

Conditions à éviter Aucune autre information pertinente n'est disponible.

Matériaux incompatibles : Aucune autre information pertinente n'est disponible.

Produits de décomposition dangereux : Aucun produit de décomposition dangereux connu.

11- INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008 Toxicité

aiguë : Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Valeurs LD/LC50 pertinentes pour la classification :		
141-78-6 acétate d'éthyle		
Oral	DL50	> 18 000 mg/kg (lapin)
Dermique	DL50	5 620 mg/kg (rat)
Inhalatif	CL50 / 4h	1600 mg/m3 (rat)
123-86-4 acétate de n-butyle		
Oral	DL50	10 800 mg/kg (rat) (OCDE 401)
Dermique	DL50	> 17600 mg/kg (lapin)
Inhalatif	CL50 / 4h	> 21 mg/m3 (rat)
78-93-3 butanone		
Oral	DL50	> 2193 mg/kg (rat)
Dermique	DL50	> 5000 mg/kg (lapin)
Inhalatif	CL50 / 4h	34 mg/m3 (rat)
64-17-5 éthanol		

Oral	DL50	10 470 mg/kg (rat)
Dermique	DL50	> 2000 mg/kg (rat)
Inhalatif	CL50 / 4h	120 mg/l (rat)

Corrosion/irritation cutanéeAucun effet irritant.

Lésions oculaires graves/irritation oculaireProvoque une grave irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanéeAucun effet sensibilisant connu. **STOT -**

exposition uniquePeut provoquer de la somnolence ou des étourdissements.

Informations sur d'autres dangers

Propriétés perturbatrices endocriniennes		
78-93-3	butanone	Liste II

12 - INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité

Toxicité aquatique :	
78-93-3 butanone	
CL50 / 48 h	308 mg/l (daphnie magna)
CL50 / 72 h	1972 mg/l (Pseudokirchneriella Subcapitata) 2990
CL50 / 96 h	mg/l (poisson)
64-17-5 éthanol	
CL50/96h	13 000 mg/l (oncorhynchus mykiss)
CE50 / 48 h	12 900 mg/l (algues)
CL50 / 48 h	12340 mg/l (daphnie magna)

Persistence et dégradabilitéAucune autre information pertinente n'est disponible.

Potentiel de bioaccumulationAucune autre information pertinente n'est disponible.

Mobilité dans le solAucune autre information pertinente n'est disponible. **Résultats des évaluations PBT et vPvB PBT** :Non applicable.

vPvB:Non applicable.

Propriétés perturbatrices endocriniennesPour plus d'informations sur les propriétés perturbatrices endocriniennes, voir la section 11.

Autres effets indésirables

Informations écologiques complémentaires :

Notes générales :

Classe de danger pour l'eau 1 (règlement allemand) (auto-évaluation) : légèrement dangereux pour l'eau Ne pas laisser le produit non dilué ou de grandes quantités de celui-ci pénétrer dans les eaux souterraines, les cours d'eau ou les égouts.

13- CONSIDÉRATION RELATIVE À L'ÉLIMINATION

Méthodes de traitement des déchets Recommandation

Ne pas jeter avec les ordures ménagères. Ne pas laisser le produit pénétrer dans les égouts.

Emballage non nettoyé :

Recommandation:

L'élimination doit être effectuée conformément à la réglementation en vigueur.

14- INFORMATIONS SUR LES TRANSPORTS

Numéro ONU ou numéro

d'identification ADR, IMDG, IATA

UN1950

Nom d'expédition des Nations

Unies ADR

IMDG

IATA

AÉROSOLS 1950

AÉROSOLS

AÉROSOLS, inflammables

Classe(s) de danger pour le transport

ADR



Classe

Étiquette

2 Gaz 5F.
2.1

IMDG, IATA



Classe

Étiquette

2.1 Gaz.
2.1

Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA

non réglementé

Risques environnementaux :

Non applicable.

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention : Gaz.

Numéro d'identification du danger (code Kemler) :

Numéro EMS :

FD, SU

Code d'arrimage

SW1 Protégé des sources de chaleur.

SW22 Pour les AÉROSOLS d'une capacité maximale de 1 litre :

Catégorie A. Pour les AÉROSOLS d'une capacité supérieure à 1 litre :

Catégorie B. Pour les DÉCHETS AÉROSOLS : Catégorie C, Hors locaux d'habitation.

Code de ségrégation

SG69 Pour les AÉROSOLS d'une capacité maximale de 1 litre :

Séparation comme pour la classe 9. Ranger « séparé de » la classe 1 sauf pour la division 1.4.

Pour les AÉROSOLS d'une capacité supérieure à 1 litre : Ségrégation

comme pour la subdivision appropriée de la classe 2. Pour les

DÉCHETS AÉROSOLS :

Ségrégation selon la subdivision appropriée de la classe 2.

Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI

Non applicable.

Transport/Informations complémentaires :

ADR

Quantités limitées (LQ)

1L

Quantités exceptées (EQ)

Code : E0

Non autorisé en tant que quantité exceptée 2

Catégorie de transport

Code de restriction du tunnel

D

IMDG

Quantités limitées (LQ)

1L

Quantités exceptées (EQ)

Code : E0

Non autorisé en tant que quantité exceptée

« Règlement type » de l'ONU :

UN 1950 AÉROSOLS, 2.1

15 - INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementations/législation spécifiques à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

Directive 2012/18/UE.

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des ingrédients n'est répertorié. **Catégorie Seveso P3a** AÉROSOLS INFLAMMABLES

- Quantité admissible (tonnes) pour l'application des exigences de niveau inférieur 150 t
- Quantité admissible (tonnes) pour l'application des exigences de niveau supérieur 500 t
- Évaluation de la sécurité chimique : Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

16-AUTRES INFORMATIONS

Phrases pertinentes

H220 Gaz extrêmement inflammable. H225

Liquide et vapeurs très inflammables. H226

Liquide et vapeurs inflammables.

H280 Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. **Abréviations et acronymes :**

RID : Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

Transport international de marchandises dangereuses par chemin

de fer) OACI : Organisation de l'aviation civile internationale

ADR : Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

Transport international des marchandises dangereuses par route)

IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses

IATA : Association du transport aérien international

SGH : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

EINECS : Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes ELINCS :

Liste européenne des substances chimiques notifiées

CAS : Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society) COV :

Composés organiques volatils (États-Unis, UE)

DNEL : Niveau dérivé sans effet (UK REACH) PNEC :

Concentration prédite sans effet (UK REACH) LC50 :

Concentration létale, 50 pour cent

DL50 : Dose létale, 50 pour cent

PBT : Persistant, Bioaccumulable et Toxique vPvB :

Très Persistant et Très Bioaccumulable Gaz

Inflammable 1A : Gaz inflammables – Catégorie 1A

Aérosol 1 : Aérosols – Catégorie 1

Gaz de pression (Comp.) : Gaz sous pression – Gaz comprimé

Flam. Liq. 2 : Liquides inflammables – Catégorie 2

Flam. Liq. 3 : Liquides inflammables – Catégorie 3

Irritation oculaire 2 : Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

CHAMÄLEON GMBH / RUDOLF-DIESEL-STRASSE 8A / 69115 HEIDELBERG / GERMANY

CHAMÄLEON GMBH
RUDOLF-DIESEL-STRASSE 8A
69115 HEIDELBERG
GERMANY

FON 0049 (0) 6221 - 520 440
FAX 0049 (0) 6221 - 520 449
MAIL INFO@CHAMAELEON-PRODUKTION.DE
WEB WWW.CHAMAELEON-PRODUKTION.DE

■ STOT SE 3 : Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Les informations contenues dans ces fiches sont basées sur l'état actuel des connaissances et la législation nationale en vigueur. Elles fournissent des conseils en matière de santé, de sécurité et d'environnement et ne constituent en aucun cas une garantie de performance technique ou d'adéquation à des applications particulières.